

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL623

présenté par  
M. Kamardine et M. Schellenberger

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , y compris les collectivités d'outre-mer ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision visant à garantir l'application de cet article aux collectivités ultramarines.